**Erasmus+** est le programme de soutien de l’Union aux actions menées dans les domaines de l’éducation et de la formation, de la jeunesse et des sports. Doté d’un budget de **16 450 000 000 EUR pour la période 2014-2020[[1]](#footnote-1)**, il vise à offrir à plus de **quatre millions de personnes** la possibilité d’acquérir des compétences et de se développer sur les plans personnel, socio-éducatif et professionnel dans le cadre d’études, de formations, d’expériences professionnelles ou d’activités de volontariat à l’étranger, proposées dans le monde entier. Il vise à encourager l’amélioration de la qualité, l’innovation, l’excellence et l’internationalisation des **organisations** actives dans les domaines de l’éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme Erasmus+ aide aussi les pays européens à moderniser et à améliorer leurs **systèmes** d’éducation et de formation et leurs **politiques** en faveur de la jeunesse et des sports en renforçant leur rôle de moteur de la croissance, de la création d’emplois , de la compétitivité, de l’innovation et de la cohésion sociale.

Le présent rapport d’**évaluation à mi-parcours** du programme Erasmus+, comprenant l’évaluation de l’incidence à long terme des programmes qui l’ont précédé, est présenté conformément à l’article 21 du règlement (UE) nº 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil[[2]](#footnote-2) et s’accompagne d’un document de travail des services de la Commission qui expose l’ensemble des éléments factuels. Il s’appuie sur les rapports nationaux présentés par les pays participant au programme, sur un rapport d’évaluation établi par un contractant externe indépendant, sur d’autres travaux examinés, sur l’expérience tirée de la gestion du programme et sur **plus d’un million de réponses reçues de l’ensemble des parties intéressées**. Il évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre d’Erasmus+ au cours de la période 2014-2016 dans l’ensemble des pays participants[[3]](#footnote-3), avant la hausse globale du budget. Il examine également l’incidence à long terme de sept programmes antérieurs menés sur la période **2007-2013** (évaluation ex post), y compris dans les pays partenaires.

Le programme Erasmus+ est sur la bonne voie pour **atteindre ses indicateurs de performance**, tels qu’ils ont été fixés dans la base légale, notamment grâce à la participation, en moins de trois ans, de **1,8 million de personnes** à des activités de mobilité et de **plus de 240 000 organisations** à des projets de coopération**.** En ce qui concerne la base de référence de l’évaluation, entre 2007 et 2016, les programmes examinés ont financé la mobilité à des fins d’apprentissage de plus de **4,3 millions de jeunes et plus de 880 000 acteurs de terrain**. En outre, un nombre nettement plus important de personnes a bénéficié des projets de coopération, portés par **940 000 organisations participantes**.

Globalement, l’évaluation montre qu’**Erasmus+ est hautement apprécié par les parties prenantes et le public**.Les conclusions de la présente évaluation, exposées en détail dans le document de travail de services de la Commission, montrent que tous les programmes évalués se sont révélés **très efficaces**. Leur valeur ajoutée européenne est incontestée. En outre, Erasmus+ est perçu comme étant **plus cohérent, plus pertinent** et seulement en partie **moins efficace** que ses prédécesseurs. En s’appuyant sur les suggestions figurant dans les rapports nationaux et en tenant compte des recommandations formulées par l’évaluateur externe, des propositions sont présentées pour adapter la mise en œuvre du programme actuel afin de contribuer à la pleine réalisation de son potentiel d’ici à 2020, et des suggestions d’amélioration sont proposées dans la perspective d’un programme ultérieur.

*Efficacité*

Il ressort de l’évaluation qu’**Erasmus+ est très appréciée** par ses parties prenantes, ainsi que par le grand public, qui voit en ce programme la **troisième réalisation la plus positive de l’Union européenne**. Les bénéficiaires des programmes déclarent des taux de satisfaction supérieurs à 90 %.

En ce qui concerne les **apprenants** (étudiants, apprentis, bénévoles, jeunes, etc.), les programmes évalués ont eu, et continuent d’avoir, un effet positif sur l’**acquisition d’aptitudes et de compétences**, permettant ainsi de renforcer l’**employabilité** et l’esprit d’entreprise et de raccourcir la période de transition entre le système éducatif et le monde du travail (de 13 % par rapport aux personnes n’ayant pas participé à Erasmus+ ou aux programmes antérieurs). L’évaluation révèle que le programme Erasmus+ encourage la volonté de travailler ou d’étudier l’étranger (+ 31 %) et le développement des compétences en langues étrangères (gain de 7 % aux tests d’aptitude), qu’il influence la perception positive qu’a chacun de la valeur de l’apprentissage pour son **développement personnel** et professionnel (+ 8 %), et qu’il améliore même les taux de réussite des étudiants (+ 2 %).

Sa **contribution à une plus grande cohésion de l’Union** est également avérée. Le programme Erasmus+ favorise l’adoption d’un comportement social/civique positif et le **sentiment d’être européen** (+ 19 % par rapport aux non participants). Il s’adresse aux jeunes défavorisés (11,5 % du nombre total des participants à Erasmus+) davantage que ses prédécesseurs ou que les programmes nationaux comparables. L’évaluation souligne toutefois la nécessité d’intensifier les efforts pour atteindre les personnes les plus vulnérables dans la société et pour faciliter la participation d’organisations de taille plus réduite.

* En respectant l’architecture du programme actuel, en vigueur jusqu’en 2020, la Commission intensifiera ses efforts pour **rendre Erasmus+ plus accessible** aux personnes issues de milieux défavorisés ou ayant des besoins spécifiques. Elle prendra des mesures pour **faciliter la participation d’écoles et d’autres petits acteurs** au programme.
* Après 2020, la Commission examinera comment continuer à **stimuler la dimension d’inclusion** dans le cadre d’un éventuel programme futur, grâce à une meilleure intégration des groupes défavorisés et vulnérables dans les activités en faveur de l’éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport.

Pour les **acteurs de terrain** (enseignants, formateurs, animateurs socio-éducatifs, personnel, etc.), la participation est porteuse de développement professionnel, avec notamment une **extension des possibilités de réseautage** (+ 22 points de pourcentage) et un recours accru aux **ressources numériques** (+ 5 points), le tout assorti d’un sentiment accru d’attachement à l’Europe (+ 6 points).

En ce qui concerne les **organisations participantes** (écoles, universités, prestataires d’enseignement et de formation professionnels et prestataires de services éducatifs pour adultes, organisations sportives et de jeunesse, etc.), les changements escomptés sont progressifs et d’intensité variable selon les secteurs du programme. Une participation suivie est nécessaire pour une transformation plus profonde. L’évaluation montre cependant que le programme a **clairement un effet d’«européanisation»**[[4]](#footnote-4).

L’évaluation a également confirmé que, même si cela est moins visible, les **programmes examinés ont eu une incidence sur la conception et la mise en œuvre des politiques en matière d’éducation, de formation, de jeunesse et de sport**[[5]](#footnote-5), en particulier dans l’enseignement supérieur, doté d’un budget suffisant à cet effet, ou ont eu un effet indirect en finançant la coopération politique entre autorités. Sur le long terme, les programmes ont instillé en Europe le sentiment que **la mobilité à des fins d’apprentissage est bénéfique à chacun** et que **les acquis de l’apprentissage devraient être largement validés et reconnus**. Les programmes évalués ont aussi révélé leur **importance pour le rayonnement mondial de l’UE**, notamment en facilitant la reconnaissance des qualifications entre l’Europe et les pays partenaires.

Les effets systémiques s’accompagnent de **progrès dans la diffusion** des résultats des projets financés grâce à une plateforme spécialisée unique[[6]](#footnote-6). Toutefois, **il n’est pas toujours clairement établi que les résultats des projets sont utilisés par les décideurs politiques**, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas associés au projet dès le début.

* **Pour augmenter les effets sur la prise de décision**, la Commission étudiera d’autres moyens de stimuler les effets systémiques et de faire en sorte que les résultats positifs des projets soient pris en compte au niveau national de manière plus efficace.
* Lors de l’élaboration de programmes futurs, elle examinera les possibilités de développer et de financer **à plus grande échelle** (notamment grâce à l’appui des Fonds structurels et d’investissement européens) les projets Erasmus+ couronnés de succès qui ont le potentiel d’entraîner des réformes structurelles au niveau national.

Globalement, l’évaluation a révélé qu’à mi-parcours, le programme Erasmus+ avait **atteint ou dépassé la plupart des indicateurs** fixés dans la base légale le concernant. La demande dépasse largement les financements disponibles. Pour l’avenir, sans préjudice du prochain cadre financier pluriannuel, l’évaluation a confirmé la **capacité du programme à absorber une hausse globale du budget**.Il est suggéré que, si une telle hausse avait lieu, la **ventilation des ressources entre les secteurs du programme pourrait être modifiée** afin de renforcer les secteurs pour lesquels une hausse du budget permettrait les gains les plus significatifs en termes d’incidence. **Les domaines de l’éducation scolaire, de l’enseignement et de la formation professionnels** (EFP) et des activités pour les jeunes, dans lesquels les effets du programme ont été prouvés même s’ils sont moindres que dans l’enseignement supérieur du fait de dotations budgétaires inférieures, ont été recensés comme **présentant un fort potentiel** pour une participation élargie aux activités Erasmus+ dans les années à avenir.

* Dès 2018, de nouvelles actions et activités seront lancées dans le cadre d’Erasmus+ afin d’offrir **davantage de possibilités de mobilité** aux élèves, aux apprenants de l’EFP et aux apprentis.
* Dans sa communication intitulée ***Renforcer l’identité européenne par l’éducation et la culture***[[7]](#footnote-7), la Commission expose une vision pour renforcer le futur programme Erasmus+ en ce qui concerne toutes les catégories d’apprenants (élèves, étudiants, stagiaires et apprentis confondus) et d’enseignants, l’objectif étant de **doubler le nombre de participants** et de toucher les apprenants issus de milieux défavorisés d’ici à 2025[[8]](#footnote-8).

Le **mécanisme de garantie des prêts pour les étudiants en master** vient seulement d’être mis en place.Les retours des premiers bénéficiaires sont positifs. Pour l’instant, le mécanisme n’est cependant **pas à la hauteur des attentes en termes de volume**, en raison de retards dans son lancement, d’une sous-utilisation par les établissements financiers et d’une méconnaissance de son existence par les étudiants.

* D’ici à 2020, la Commission a l’intention de **réduire les dotations budgétaires annuelles du mécanisme de garantie des prêts pour les étudiants en master** sans modifier la dotation globale allouée à d’autres activités de l’enseignement supérieur.

*Valeur ajoutée de l’UE et pertinence*

À la lumière des résultats obtenus, l’évaluation souligne la **valeur ajoutée européenne indéniable** des programmes évalués[[9]](#footnote-9). Celle-ci résulte du volume important et de la portée étendue des activités financées, ainsi que de l’accès plus équitable à la mobilité à des fins d’apprentissage, de la généralisation des bonnes pratiques, de l’approfondissement de l’intégration européenne et de la dimension internationale évidente. Les autres programmes finançant des actions comparables au niveau national restent de volume et de portée considérablement inférieurs. Il est très peu probable qu’ils puissent se substituer au financement au titre d’Erasmus+.

L’évaluation a révélé qu’Erasmus+ était **en meilleure adéquation avec les politiques de l’UE** que ses prédécesseurs et était suffisamment flexible pour s’adapter aux besoins émergents à l’échelle de l’UE tels que la nécessité d’accroître l’inclusion sociale ou de prévenir la radicalisation violente[[10]](#footnote-10). Afin de maximiser les effets du programme, l’évaluation recommande que **les priorités soient moins nombreuses et mieux ciblées**.

* Dans le programme actuel, l’accent a davantage été mis sur les actions contribuant à l’**inclusion sociale** conformément à la [**déclaration de Paris**](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/images/1/14/Leaflet_Paris_Declaration.pdf)[[11]](#footnote-11), aux nouveaux domaines prioritaires du **cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l’éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»)** et de la **stratégie en faveur de la jeunesse**[[12]](#footnote-12)ou à la **nouvelle stratégie en matière de compétences pour l’Europe**[[13]](#footnote-13).
* Le futur programme devrait continuer de **contribuer à la mise en œuvre des priorités politiques de l’UE** tout en conservant sa souplesse pour s’adapter en cas de besoin et en présentant une grande pertinence pour les pays participants. Certaines actions, notamment celles venant à l’appui de partenariats, pourraient être **axées sur un nombre plus restreint de priorités**.

L’évaluation finale du programme permettra aussi d’apprécier les résultats des alliances de la connaissance et des alliances sectorielles de grande envergure qui ont été mises en place dans le cadre d’Erasmus+ pour **stimuler l’innovation** dans l’enseignement supérieur et l’EFP. Ces actions n’étaient pas suffisamment avancées pour faire l’objet d’une évaluation à mi-parcours.

* D’ici à 2020, la Commission consolidera encore les **différents modes de gestion des projets** visant principalement à promouvoir la coopération et les échanges (par opposition aux projets visant à promouvoir l’innovation).
* Le nouveau programme comportera des solutions visant à **stimuler l’innovation**.

L’évaluation a également révélé qu’il est possible de mettre en place des actions mieux ciblées pour **maximiser la pertinence** des activités **Jean Monnet** et la **valeur ajoutée apportée par le programme** dans le secteur de la **formation des adultes**.

Les questions relatives à l’UE sont à présent des thèmes d’enseignement et de recherche relativement répandus dans l’enseignement supérieur. En revanche, le besoin d’une meilleure compréhension de l’intégration européenne et d’un plus fort sentiment d’appartenance à l’Europe se fait sentir chez les jeunes générations, au lendemain des crises économiques et politiques des dix dernières années.

* Dans le cadre du futur programme, les activités **Jean Monnet** pourraient être remaniées de manière à en **élargir le groupe cible** (en les étendant aux écoles) afin de sensibiliser les participants aux valeurs communes européennes.

L’évaluation souligne que les effets sur le secteur de la formation des adultes, qui vise actuellement un large public, sont dilués en raison de la fragmentation et de la diversité qui caractérisent ce secteur.

* La Commission examinera comment **cibler davantage l’appui de l’UE aux activités transnationales dans le secteur de la formation des adultes**.

*Cohérence*

L’évaluation a révélé un **haut degré de complémentarité** entre Erasmus+ et d’autres politiques et programmes pertinents de l’UE (tels que le Fonds social européen et Horizon 2020). Si le niveau des synergies varie, il est frappant de constater que **très peu de chevauchements** ont été mis en évidence par l’évaluation[[14]](#footnote-14).

Le programme doit sa **forte cohérence interne** par rapport à ses prédécesseurs au fait qu’il **englobe l’apprentissage tout au long de la vie**. La réunion au sein d’un programme unique de domaines souvent maintenus séparés (au niveau national) est perçue comme de nature à encourager la complémentarité et l’adoption d’une perspective internationale[[15]](#footnote-15).

La **coopération transsectorielle** dans le cadre d’Erasmus+ a fortement augmenté (+ 23 points de pourcentage par rapport aux programmes antérieurs). La grande majorité des projets de coopération comprennent désormais au moins une organisation appartenant à un autre secteur du programme. Une coopération entre le monde de l’enseignement et de la formation et la société civile se met progressivement en place dans le cadre d’Erasmus+.

L’évaluation a permis de mettre en évidence qu’il a clairement été bénéfique pour le programme d’en **simplifier** l’architecture en regroupant les activités en trois actions clés (mobilité des personnes, coopération et soutien à la réforme des politiques), conformément aux prévisions de l’analyse d’impact. L’**unicité de l’appellation** désignant le programme a contribué à en **accroître la visibilité**, profitant ainsi à chaque secteur. Erasmus+ est parvenu à un meilleur **équilibre géographique** en associant davantage les petits pays et les pays d’Europe centrale et orientale.

La cohérence **peut encore être améliorée en ce qui concerne le sport**.Pour obtenir des résultats significatifs, il conviendrait de ne pas trop saupoudrer les ressources.

* La Commission s’efforcera de **cibler davantage certaines actions dans le domaine du sport, en mettant notamment l’accent sur les aspects liés à l’inclusion sociale**, et de réduire les chevauchements avec les activités relevant du domaine de la jeunesse.

*Efficacité et simplification*[[16]](#footnote-16)

Il est avéré que **les actions de mobilité** d’Erasmus+ **présentent clairement un bon rapport coût-efficacité**, en particulier pour ce qui est de la mobilité des apprenants (dont le coût pour l’UE s’élève à 15 EUR par jour et par apprenant). Un défi majeur consistera à **améliorer l’efficience des actions décentralisées menées avec les pays partenaires**, actions régies par des critères spécifiques et dotées de budgets fragmentés issus des fonds de l’UE consacrés aux relations extérieures.

**Les coûts de gestion** (qui représentent 6 % du budget d’Erasmus+[[17]](#footnote-17)) **sont raisonnables**, surtout par rapport à ceux de programmes nationaux similaires (14 % en moyenne), même si **des économies d’échelle plus importantes auraient pu être réalisées**. Des gains d’efficacité supplémentaires sont donc attendus d’ici à 2020.

En matière de simplification, le caractère intégré d’Erasmus+ permet d’utiliser des outils transversaux pour les demandes de subvention, le suivi, l’audit ou la diffusion. **Après une période de transition difficile** entre les programmes antérieurs et le programme actuel, il est largement admis qu’Erasmus+ a connu d’importantes améliorations (telles que la simplification des subventions, la numérisation, la charte EFP et le soutien linguistique en ligne[[18]](#footnote-18)) mais que **la convivialité des procédures et des outils de gestion informatiques devrait être améliorée** afin de réduire la charge administrative pesant sur les organes d’exécution et les bénéficiaires par rapport aux subventions qu’ils reçoivent.

* À partir de 2018, des formulaires en ligne seront mis en place par la Commission pour faciliter les demandes de subvention. Ces **améliorations** graduelles **se poursuivront** tout au long de la durée de vie du programme.
* Le futur programme devrait consolider encore les gains d’efficacité actuels, et notamment **réduire la charge administrative** en simplifiant les procédures de demande et d’établissement de rapports, en améliorant l’interopérabilité et la convivialité des outils informatiques et en renforçant la flexibilité budgétaire, tout en préservant l’obligation de rendre des comptes.

Le **mode de mise en œuvre décentralisé par l’intermédiaire d’agences nationales est à présent bien établi**. Une **approche réellement fondée sur l’obtention de résultats** a été mise en place en 2014 en ce qui concerne la gestion des programmes. Sur la base de l’amélioration avérée du suivi des résultats dans le cadre d’Erasmus+, certains indicateurs nécessitent d’être affinés et **les données recueillies auprès des participants pourraient être moins nombreuses et mieux utilisées.**

* La communication entre l’Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» et les agences nationales a été améliorée afin de renforcer les **synergies entre actions centralisées et décentralisées**.
* La Commission examinera les moyens de perfectionner le suivi d’Erasmus+ en étendant celui-ci aux projets de coopération et aux actions centralisées en vue d’**explorer les données recueillies, de manière proportionnée, de sorte que la prise de décision soit guidée par des éléments factuels**.
1. Incluant les fonds issus des instruments d’action extérieure. [↑](#footnote-ref-1)
2. JO L 347 du 20.12.2013, p. 50. budget [↑](#footnote-ref-2)
3. Pays participant au programme: États membres de l’UE, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie. Pays partenaires: autres pays non membres de l’UE. [↑](#footnote-ref-3)
4. Document de travail des services de la Commission, point 5.1.2.1. [↑](#footnote-ref-4)
5. Document de travail des services de la Commission, point 5.1.2.2. [↑](#footnote-ref-5)
6. http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects [↑](#footnote-ref-6)
7. *Renforcer l’identité européenne par l’éducation et la culture — Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg* [COM(2017) 673]. [↑](#footnote-ref-7)
8. Sans préjuger du prochain cadre financier pluriannuel. [↑](#footnote-ref-8)
9. Document de travail des services de la Commission, point 5.5. [↑](#footnote-ref-9)
10. Document de travail des services de la Commission, point 5.2. [↑](#footnote-ref-10)
11. Déclaration sur la promotion de l’éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, Paris, 17 mars 2015. [↑](#footnote-ref-11)
12. Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre «Éducation et formation 2020» (JO C 417 du 15.12.2015, p. 25); résolution du Conseil sur un plan de travail de l’UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 (JO C 417 du 15.12.2015, p. 1). [↑](#footnote-ref-12)
13. COM(2016) 381 du 10 juin 2016. [↑](#footnote-ref-13)
14. Document de travail des services de la Commission, point 5.3.2. [↑](#footnote-ref-14)
15. Document de travail des services de la Commission, point 5.3.1. [↑](#footnote-ref-15)
16. Document de travail des services de la Commission, point 5.4. [↑](#footnote-ref-16)
17. En comptant les frais de gestion des agences nationales, financés sur le budget opérationnel. [↑](#footnote-ref-17)
18. https://erasmusplusols.eu/fr/ [↑](#footnote-ref-18)